

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ECO 033-7274/19/BM

#### ■ **Approbation d'une convention de partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à la promotion du territoire aux salons professionnels MIPIM 2020 et SIMI 2020** MET 19/12519/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises, de promouvoir les grands projets structurants et de favoriser ainsi les investissements.

La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Le MIPIM, salon international, réunit pendant quatre jours 26 800 professionnels de l'immobilier d'entreprise dont 5 400 investisseurs, venus de 100 pays. Il constitue l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

Tout aussi incontournable et complémentaire, le SIMI, vitrine du marché de l'immobilier d'entreprise, grand rendez-vous d'affaires entre professionnels, rassemble pendant trois jours, au cœur de Paris, près de 35 000 participants et 470 exposants.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Lors des trois précédentes éditions de ces salons, dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a associé à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat, et ce avec un bilan positif : un discours économique partagé avec les conseils de territoire et les partenaires, 150 rendez-vous consolidés au MIPIM 2019, dont une trentaine mutualisés entre partenaires et près de 180 contacts au SIMI 2019.

Aussi, pour les éditions 2020 du MIPIM et du SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) ainsi que son pilotage de la promotion du territoire lors de ces salons.

Ensemble au MIPIM et au SIMI, ils assureront la promotion d'un territoire commun, mettant en avant les thématiques suivantes : une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Smart Port, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la Métropole.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires disposeront d'un stand commun au MIPIM, à Cannes, du 10 au 13 mars 2020 et au SIMI, à Paris, aux dates prévisionnelles des 9,10 et 11 décembre 2020.

Le budget prévisionnel de l'ensemble des partenaires pour cette participation commune au MIPIM 2020 et au SIMI 2020 s'élève à 320 000 € TTC. Il comprend les frais de location de l'emplacement de chaque stand, leur aménagement, les prestations permettant d'optimiser la participation à ces événements ainsi que les prestations de communication et d'animation du stand pour chacun de ces deux salons (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

Chaque partenaire versera ainsi à la Métropole, mandataire des partenaires, le montant de sa participation financière à l'organisation de ces événements.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2020 sont les suivants :

<b>Dépenses en euros TTC</b>		<b>Recettes en euros TTC</b>	
Location des stands	145 000	Euroméditerranée	65 000
Aménagement des stands	155 000	CCIMP	10 000
Opérations de promotion	20 000	Ville de Marseille	15 000
		GPMM	40 000
		Sous-total partenaires	130 000
		Participation Métropole	190 000
<b>TOTAL</b>	<b>320 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>320 000</b>

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élèvera à la somme de 190 000 euros TTC.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2020 et au SIMI 2020.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La décision n° 19/333/D du 3 juin 2019 portant sur la location d'un stand de 87 m<sup>2</sup> pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes du 10 au 13 mars 2020.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'après trois participations aux bilans positifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer aux éditions 2020 du MIPIM et du SIMI qui sont deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise,
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite à nouveau associer à sa participation à ces salons les différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au Marché International des professionnels de l'Immobilier 2020 (MIPIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2020 (SIMI).

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les crédits ouverts au budget principal centralisé de la Métropole 2020 : - Fonction : 64 - nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : B 330.

**Article 4 :**

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2020 de la Métropole : sous-politique B330 natures 70875 (Ville de Marseille) et 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY